

Le télétravail dans les SPIP: A la DISP de Lyon, c'est SILENCE RADIO!

Depuis plusieurs mois, les autorités sanitaires, puis le Premier Ministre dans sa circulaire du 1^{er} septembre 2020 et récemment la circulaire du 7 octobre relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire rappellent que le recours au télétravail doit être privilégié voir intensifié sur l'ensemble du territoire car cette mesure participe activement et efficacement à la démarche de prévention du risque de propagation du virus. .

Alors que l'Etat d'urgence sanitaire vient d'être réactivé avec la mise en place d'un couvre-feu dans certaines agglomérations, nous sommes de plus en plus confrontés au risque d'infection au virus et les récentes évolutions de l'épidémie du COVID-19 rappellent à chaque responsable de service « *d'adapter les modalités de travail des agents dont il a la charge ... en garantissant le plus haut degré de sécurité sanitaire* ». **Soucieux de leur santé et de celle de leurs proches, les agents du SPIP sont donc légitimement en droit de solliciter l'application des textes sur le télétravail.**

Mais à la DISP de Lyon, on a semble-t-il une toute autre lecture et l'application des textes officiels sur le télétravail ne semble pas à l'ordre du jour ni une priorité. Pour preuve, la DISP est encore au rythme d'un groupe de travail qui se réunira ...en novembre et dont les résultats ne seront connus... Qu'en fin d'année! Pourtant, la crise et l'urgence sanitaire, c'est maintenant! C'est donc bien aujourd'hui qu'il faut agir!!

Le risque d'infection au virus est chaque jour de plus en plus inquiétant avec dans certains secteurs géographiques une vigilance renforcée voire maximale. Les autorités sanitaires et le gouvernement présentent d'ailleurs le télétravail comme la mesure la plus efficace pour réduire la densité dans les lieux de travail et l'affluence dans les transports publics.

Alors face à l'inquiétude grandissante des agents, que répond la DISP de Lyon. RIEN!! SILENCE RADIO! Les quelques demandes de télétravail ont soit essuyés un refus soit n'ont pas fait l'objet d'une réponse ou encore. ..il nous faudra attendre les conclusions d'un groupe de travail.

Monsieur le Directeur Interrégional, en cette période de crise sanitaire grave, que comptez-vous faire pour réduire la densité dans les lieux de travail et dans quel délai comptez-vous appliquer les textes sur le télétravail ? Faut-il attendre les conclusions de votre groupe de travail pour agir ?

Nous réclamons l'instauration du télétravail dans les plus brefs délais pour que les agents du SPIP puissent eux aussi participer collectivement à la prévention du risque d'infection du virus dans nos lieux de travail et dans les transports publics.

Dans l'attente ou «dans l'espoir» d'une application de cette mesure dite efficace, nous invitons tous les agents qui le souhaitent à formuler une requête de télétravail par écrit .

Monsieur Le Directeur, la santé et la sécurité sanitaire des professionnels du SPIP ne doivent pas être oubliés !

Syndicats CGT insertion probation 63-43-42-69-01

Le 19/10/2020